Mesnil-en-Ouche
COMMUNE NOUVELLE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2020

Date du Conseil Municipal :	**15 septembre 2020**	*Nombre de conseillers en exercice :*	**63**
Date de convocation :	8 septembre 2020	Nombre de présents :	48
		Nombre de représentés par pouvoir :	8
		Nombre de votants :	**56**
		Nombre d'absents :	7

L'an deux mille vingt, le quinze septembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MESNIL-EN-OUCHE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche sous la présidence de M. Jean-Louis MADELON, Maire.

Présents : ADELINE Jean-Michel, BAERT Olivier, BEAUVOIS Sophie, BERTHE Claude, BRARD Aurélia, BRONCQUART Marcel, BUONOMO Bernadette, BURDET Blandine, CARPENTIER Corinne, CLUZEAU Sébastien, COURTOUX Thomas, DESNOS François, DEVAUX Anthony, DOISNEL-MARYE Virginie, DORGERE François, DRAPPIER Michèle, DRIEUX Noël, FAUCHE Gérard, FISCHER Jessica, FUCHÉ Fabienne, GOULLEY Martine, GOUPIL Aurore, GROULT Daniel, HOARAU Hélène, HUET Véronique, JOUAN Christèle, KERRIOU-CAILLÉ Patricia, LAINÉ Christelle, LECOMTE Alexis, LEMONNIER Estelle, LEMONNIER Stéphane, LOISEAU Denis, MADELON Jean-Louis, MICHEL John, MONNIER Christelle, MULOT Marie-France, PENAUX Mélanie, PEREIRA Héloïse, PICCOT Paul, PORÉE Jacques, PREVOST Jean-Jacques, PREYRE Françoise, RAFFRAY François, SAMAIN Viviane, TAVERNIER Sophie, VANDOOREN Bernard, VANDOOREN Mathieu, VIAL Sylvie.

Représentés par pouvoir : BASTIEN Nathalie (à FAUCHE Gérard), BLERIOT Damien (à VIAL Sylvie), DUVOUX Dominique (à MULOT Marie-France), GUERIN Jennifer (à ADELINE Jean-Michel), LEFEBVRE Pascal (à GROULT Daniel), LEROUGE-HAMELET Nelly (à PREYRE Françoise), PROFIT Jean-François (à MONNIER Christelle), THIBOUT Véronique (à PREVOST Jean-Jacques).

Absents et excusés : BACKX Olivier, BALMES Marie-Rose, BERTRE Domice, MÉRIMÉE Bruno, MÉRIMÉE Maxime, PATOUREAUX Laurette, PERDRIEL Christian.

Secrétaire de séances : VANDOOREN Mathieu.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal a été envoyé par courrier. Aucune remarque n'est apportée.

Le compte-rendu est donc adopté.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Indemnités des élus

M. le Maire rappelle que l'article 5 de la loi n°2016-1500 du 8 novembre 2016 permet au Maire, dans toutes les communes sans condition de seuil, de percevoir de plein droit l'intégralité de l'indemnité de fonction prévue. Selon la strate démographique à laquelle appartient Mesnil-en-Ouche, cette indemnité correspond à 55,00 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit 2 139,17 € brut au 1er juin 2020.

M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'il lui appartient de fixer le taux d'indemnités qui sera attribué aux adjoints au Maire, aux maires délégués et aux conseillers municipaux disposant d'une délégation. L'enveloppe indemnitaire globale pouvant être attribuée à l'ensemble de ces élus est de 23 865,42 € brute mensuelle ; toutefois, cette enveloppe est fragmentée entre une enveloppe réservée pour les élus de la Commune Nouvelle (adjoints au maire et conseillers délégués) et une enveloppe pour chaque commune déléguée.

Du fait de cette distinction, il est nécessaire de définir de nouveaux taux d'indemnités pour les élus municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier le taux d'indemnités au Maire, qui est fixé de plein droit par la loi et s'applique dès le jour de son élection et de modifier les taux d'indemnités aux adjoints, aux maires délégués et aux conseillers municipaux avec délégation selon le tableau suivant, avec effet au 15 septembre 2020 :

Fonctions	% indice brut terminal fonction publique
Enveloppe réservée à la Commune Nouvelle	
Maire	55,00 %
Adjoint au Maire	0,00 %
Conseiller municipal cumulant une délégation permanente à l'échelle de la Commune Nouvelle et une délégation permanente sur une commune déléguée ≥ 500 habitants	17,00 %
Conseiller municipal disposant d'une délégation permanente à l'échelle de la Commune Nouvelle	8,25 %
Conseiller municipal disposant d'une délégation pour une mission temporaire à l'échelle de la Commune Nouvelle	4,12 %
Conseiller municipal disposant d'une délégation permanente sur une commune déléguée	0,00 %
Enveloppes réservées aux communes déléguées	
Maire délégué d'Ajou (cumulant une délégation à l'échelle de la Commune Nouvelle en qualité d'adjoint au Maire)	25,50 %
Maire délégué de La Barre-en-Ouche	31,00 %
Maire délégué de Beaumesnil	31,00 %
Maire délégué de Bosc-Renoult-en-Ouche	17,00 %
Maire délégué d'Epinay	17,00 %
Maire délégué de Gisay-la-Coudre	17,00 %
Maire délégué de Gouttières	17,00 %
Maire délégué de Granchain	17,00 %
Maire délégué de Jonquerets-de-Livet (cumulant une délégation à l'échelle de la Commune Nouvelle en qualité d'adjoint au Maire)	25,50 %
Maire délégué de Landepéreuse	17,00 %
Maire délégué de La Roussière (cumulant une délégation à l'échelle de la Commune Nouvelle en qualité d'adjoint au Maire)	25,50 %
Maire délégué de Saint-Aubin-des-Hayes (cumulant une délégation à l'échelle de la Commune Nouvelle en qualité d'adjoint au Maire)	25,50 %
Maire délégué de Saint-Aubin-le-Guichard (cumulant une délégation à l'échelle de la Commune Nouvelle en qualité d'adjoint au Maire)	25,50 %
Maire délégué de Sainte-Marguerite-en-Ouche	17,00 %
Maire délégué de Saint-Pierre-du-Mesnil	17,00 %
Maire délégué de Thevray	17,00 %

Le Conseil Municipal souhaite savoir si la présente délibération de modification des indemnités des élus est rétroactive. M. le Maire répond que la précédente délibération relative aux indemnités des élus, en l'absence d'observations de la part de la préfecture suite au contrôle de légalité, est exécutoire jusqu'à la délibération de modification du 15 septembre 2020.

Désignation de représentants à la CLECT

M. le Maire explique à l'assemblée que chaque Commune est représentée au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de l'Intercom Bernay Terres de Normandie. Celle-ci est chargée de calculer le coût des transferts ou restitutions de compétences entre l'Intercom et ses communes membres, de manière à ajuster les attributions de compensation versées chaque année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner pour représenter la Commune de Mesnil-en-Ouche au sein de la CLECT de l'Intercom Bernay Terres de Normandie :

- titulaire : M. Jean-Louis MADELON, Maire,
- suppléant : M. Mathieu VANDOOREN, 5e adjoint au Maire en charge des finances.

M. le Maire informe l'assemblée de la démission de M. Olivier CARAYON du Conseil Municipal, qui quitte le territoire pour raisons privées. Ainsi, ce dernier est remplacé dans l'ordre du tableau par Mme Jessica FISCHER.

Validation des commissions

M. le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 16 juin 2020, il a été proposé d'instituer plusieurs commissions au sein de la Commune, qui regroupent des conseillers municipaux et des conseillers consultatifs. Suite à l'appel à candidature lancé lors du Conseil Municipal du 16 juin 2020, de nombreux conseillers ont émis des vœux.

Mesnil-en-Ouche
COMMUNE NOUVELLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de définir la composition des commissions municipales de la Commune comme suit :

Commission marchés publics :
Président : MADELON Jean-Louis, maire
Représentant du Président : VANDOOREN Mathieu, 5e adjoint au Maire, maire délégué de Saint-Aubin-des-Hayes
Membres titulaires :
- BRONCQUART Marcel, conseiller municipal, conseiller communal de La Barre-en-Ouche
- BURDET Blandine, conseillère municipale, conseillère communale de Saint-Aubin-le-Guichard
- KERRIOU-CAILLÉ Patricia, conseillère municipale, conseillère communale de Gouttières
- PROFIT Jean-François, conseiller municipal, conseiller communal de Bosc-Renoult-en-Ouche
- FAUCHE Gérard, maire délégué de Thevray

Membres suppléants :
- GROULT Daniel, maire délégué d'Epinay
- PREVOST Jean-Jacques, 1er adjoint au Maire, maire délégué d'Ajou
- GOULLEY Martine, 2e adjointe au Maire, maire déléguée de La Roussière
- COURTOUX Thomas, 3e adjoint au Maire, maire délégué de Saint-Aubin-le-Guichard
- DRAPPIER Michèle, 4e adjointe au Maire, maire déléguée de Jonquerets-de-Livet

Commission finances :
Président : VANDOOREN Mathieu, 5e adjoint au Maire en charge des finances, maire délégué de Saint-Aubin-des-Hayes
Vice-Président : LOISEAU Denis, maire délégué de Gisay-la-Coudre
Membres :
- BASTIEN Nathalie, conseillère municipale, conseillère communale de Thevray
- BRONCQUART Marcel, conseiller municipal, conseiller communal de La Barre-en-Ouche
- COURTOUX Thomas, 3e adjoint au Maire, maire délégué de Saint-Aubin-le-Guichard
- FAUCHE Gérard, maire délégué de Thevray
- GOULLEY Martine, 2e adjointe au Maire, maire déléguée de La Roussière
- KERRIOU-CAILLÉ Patricia, conseillère municipale, conseillère communale de Gouttières
- LEFEBVRE Pascal, conseiller municipal, conseiller communal d'Epinay
- MONNIER Christelle, maire déléguée de Bosc-Renoult-en-Ouche
- PREYRE Françoise, maire déléguée de Beaumesnil
- RAFFRAY François, conseiller municipal, conseiller communal de Jonquerets-de-Livet

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de définir la composition des comités consultatifs comme suit :

Commission attractivité du territoire :
Présidents : MADELON Jean-Louis, Maire, et PREVOST Jean-Jacques, 1er adjoint au Maire en charge de l'aménagement du territoire et des travaux, maire délégué d'Ajou
Membres :
- BEAUDOIN Jérôme, conseiller consultatif d'Ajou
- BLERIOT Damien, conseiller municipal, conseiller communal de La Barre-en-Ouche
- BOIFFIER Aurélien, conseiller consultatif de La Barre-en-Ouche
- FRENOY Sylvie, conseillère consultative de La Barre-en-Ouche
- HOARAU Hélène, conseillère municipale, conseillère communale de Saint-Aubin-le-Guichard
- LE HAMON Céline, conseillère consultative de Saint-Aubin-le-Guichard
- PICCOT Paul, conseiller municipal, conseiller communal de La Barre-en-Ouche
- VANDOOREN Bernard, maire délégué de La Barre-en-Ouche

Commission aménagement du territoire travaux :
Président : PREVOST Jean-Jacques, 1er adjoint au Maire en charge de l'aménagement du territoire et des travaux, maire délégué d'Ajou
Membres :
- ADELINE Jean-Michel, maire délégué de Saint-Pierre-du-Mesnil, élu référent énergies renouvelables
- AUBRIL Sébastien, conseiller consultatif de Beaumesnil
- BAERT Olivier, conseiller municipal, conseiller communal de Jonquerets-de-Livet
- BARRA France, conseillère consultative de Thevray
- BEAUDOIN Jérôme, conseiller consultatif d'Ajou
- BEAUGRAND Patrick, conseiller consultatif de Gouttières
- BERTRE Domice, maire délégué de Landepéreuse, élu référent réseaux
- BOIFFIER Aurélien, conseiller consultatif de La Barre-en-Ouche
- BOITREL Jean, conseiller consultatif d'Epinay
- BRILLAULT Emilie, conseillère consultative de Beaumesnil
- CARPENTIER Laurent, conseiller consultatif de Thevray
- CHATELAIS Daniel, conseiller consultatif de Saint-Aubin-le-Guichard

- CLUZEAU Sébastien, conseiller municipal, conseiller communal de Beaumesnil
- DORCHIES Luc, conseiller consultatif de Thevray
- DORGERE François, maire délégué de Gouttières, élu référent voirie
- DRIEUX Noël, conseiller municipal, conseiller communal de Saint-Aubin-des-Hayes
- FAUCHE Gérard, maire délégué de Thevray
- FUCHÉ Fabienne, conseillère municipale, conseillère communale de Landepéreuse
- GENEIX Bruno, conseiller consultatif d'Epinay
- GROULT Daniel, maire délégué d'Epinay, élu référent environnement
- HEBERT Jérémy, conseiller consultatif de Saint-Aubin-le-Guichard
- HOARAU Hélène, conseillère municipale, conseillère communale de Saint-Aubin-le-Guichard
- LE HAMON Céline, conseillère consultative de Saint-Aubin-le-Guichard
- LEMONNIER Stéphane, conseiller municipal, conseiller communal de La Barre-en-Ouche
- LEVEAU Gérard, conseiller consultatif de Saint-Aubin-des-Hayes
- PERDRIEL Christian, conseiller municipal, conseiller communal de Beaumesnil
- PESNEL Amaury, conseiller consultatif de Landepéreuse
- PICCOT Paul, conseiller municipal, conseiller communal de La Barre-en-Ouche
- PROFIT Jean-François, conseiller municipal, conseiller communal de Bosc-Renoult-en-Ouche
- RAFFRAY François, conseiller municipal, conseiller communal de Jonquerets-de-Livet, élu référent très haut débit
- SCAILLET Véronique, conseillère consultative de Thevray
- STANEK Philippe, conseiller consultatif d'Epinay
- TAURAIN Eric, conseiller consultatif de Beaumesnil
- THIBOUT Véronique, conseillère municipale, conseillère communale d'Ajou
- VANDOOREN Bernard, maire délégué de La Barre-en-Ouche, élu référent défense incendie
- WERS Stanislas, conseiller consultatif d'Ajou

Sous-commission environnement :
Président : GROULT Daniel, maire délégué d'Epinay
Membres :

- AFEWORK Marc-Eden, conseiller consultatif d'Epinay
- ANDRE Yannick, conseiller consultatif de Beaumesnil
- BAERT Olivier, conseiller municipal, conseiller communal de Jonquerets-de-Livet
- BASTIEN Nathalie, conseillère municipale, conseillère communale de Thevray
- BEAUVOIS Sophie, conseillère municipale, conseillère communale de Sainte-Marguerite-en-Ouche
- BRILLAULT Emilie, conseillère consultative de Beaumesnil
- CARPENTIER Corinne, conseillère municipale, conseillère communale de Thevray
- CLUZEAU Sébastien, conseiller municipal, conseiller communal de Beaumesnil
- DORGERE Andrée, conseillère consultative de Gouttières
- FRARY Laëtitia, conseillère consultative d'Epinay
- FAUCHE Gatien, conseiller consultatif de Thevray
- HUET Véronique, conseillère municipale, conseillère communale de La Barre-en-Ouche
- KERRIOU-CAILLÉ Patricia, conseillère municipale, conseillère communale de Gouttières
- LAILLER Clément, conseiller consultatif de Gisay-la-Coudre
- LAMIOT Jacques, conseiller consultatif de Gisay-la-Coudre
- LE HAMON Céline, conseillère consultative de Saint-Aubin-le-Guichard
- LEMONNIER Stéphane, conseiller municipal, conseiller communal de La Barre-en-Ouche
- MERIMEE Maxime, conseiller municipal, conseiller communal de La Roussière
- PICCOT Paul, conseiller municipal, conseiller communal de La Barre-en-Ouche
- RIVIERE Ludovic, conseiller consultatif de Saint-Pierre-du-Mesnil
- ROGER Aurore, conseillère consultative d'Epinay
- SAMSON Yann, conseiller consultatif de Landepéreuse
- SCAILLET Véronique, conseillère consultative de Thevray
- THIBOUT Véronique, conseillère municipale, conseillère communale d'Ajou

Sous-commission énergies renouvelables :
Président : ADELINE Jean-Michel, maire délégué de Saint-Pierre-du-Mesnil
Membres :

- ANDRE DE LA FRESNAYE Eric, conseiller consultatif de Saint-Pierre-du-Mesnil
- BACKX Olivier, conseiller municipal, conseiller communal de Granchain
- DEGROOTE Arnaud, conseiller consultatif de La Roussière
- FAUCHE Gérard, maire délégué de Thevray
- PARREIN Jean, conseiller consultatif de Saint-Aubin-le-Guichard
- PASCAL Jérôme, conseiller consultatif de Granchain
- PESNEL Amaury, conseiller consultatif de Landepéreuse
- SCAILLET Véronique, conseillère consultative de Thevray

Mesnil-en-Ouche
COMMUNE NOUVELLE

Commission cohésion sociale et solidarités :
Présidente : GOULLEY Martine, 2e adjointe au Maire en charge de la cohésion sociale et des solidarités, maire déléguée de La Roussière, vice-présidente du CCAS
Membres :

- BALMES Marie-Rose, conseillère municipale, conseillère communale de La Barre-en-Ouche
- BERTHE Claude , conseiller municipal, conseiller communal de Sainte-Marguerite-en-Ouche, administrateur du CCAS
- BOUDOT Marie-Thérèse , conseillère consultative de Bosc-Renoult-en-Ouche
- BUONOMO Bernadette, conseillère municipale, conseillère communale de Bosc-Renoult-en-Ouche
- COURTOUX Thomas , 3e adjoint au Maire, maire délégué de Saint-Aubin-le-Guichard, administrateur du CCAS
- DEVAUX Anthony , conseiller municipal, conseiller communal de Landepéreuse, administrateur du CCAS
- DRAPPIER Michèle, 4e adjointe au Maire, maire déléguée de Jonquerets-de-Livet
- FAUCHE Gérard, maire délégué de Thevray, élu référent actions collectives
- FRENOY Sylvie, conseillère consultative de La Barre-en-Ouche
- GROULT Daniel , maire délégué d'Epinay, administrateur du CCAS
- HALBOUT Nicole , administratrice du CCAS
- ISIDORE Cécile, conseillère consultative d'Ajou, administratrice du CCAS
- JOSSE Katia, conseillère consultative de Granchain
- LAMY Loïc, conseiller consultatif de Saint-Pierre-du-Mesnil, administrateur du CCAS
- MADELON Jean-Louis, Maire, Président du CCAS
- MARTIN Jean , administrateur du CCAS
- MEUNIER Sylvie, administratrice du CCAS
- MICHEL John, conseiller municipal, conseiller communal de Gouttières, administrateur du CCAS
- MONNIER Christelle , maire déléguée de Bosc-Renoult-en-Ouche, administratrice du CCAS, élue référente logement
- OGER Leïla, conseillère consultative de Thevray, administratrice du CCAS
- PATOUREAUX Laurette, conseillère municipale, conseillère communale de La Roussière
- PENAUX Mélanie, maire déléguée de Sainte-Marguerite-en-Ouche, élue référente santé
- PERDRIEL Daniel , administrateur du CCAS
- SAMAIN Viviane, conseillère municipale, conseillère communale de Gisay-la-Coudre, administratrice du CCAS
- TORCHEUX Valérie, conseillère consultative de Saint-Aubin-des-Hayes, administratrice du CCAS

Sous-commission logement :
Présidente : MONNIER Christelle , maire déléguée de Bosc-Renoult-en-Ouche
Membres :

- BEAUDOIN Jérôme, conseiller consultatif d'Ajou
- FISCHER Jessica, conseillère municipale, conseillère communale de Saint-Aubin-le-Guichard
- GIBOURDEL Floriane, conseillère consultative de Landepéreuse
- GOUPIL Aurore, conseillère municipale, conseillère communale de La Barre-en-Ouche
- GUERIN Jennifer, conseillère municipale, conseillère communale de Saint-Pierre-du-Mesnil
- HAUTERVILLE Arlette, conseillère consultative de Landepéreuse
- RAIMBAULT Sylvie, conseillère consultative de Bosc-Renoult-en-Ouche
- RENAULT Sandra, conseillère consultative de Jonquerets-de-Livet
- TROTIN Delphine, conseillère consultative de Gouttières

Sous-commission santé :
Président : PENAUX Mélanie , maire déléguée de Sainte-Marguerite-en-Ouche
Membres :

- BALMES Marie-Rose, conseillère municipale, conseillère communale de La Barre-en-Ouche
- BARBEAU Angélique, conseillère consultative d'Ajou
- BASTIEN Nathalie, conseillère municipale, conseillère communale de Thevray
- JOUAN Christèle, conseillère municipale, conseillère communale de Saint-Aubin-des-Hayes

Commission éducation enfance jeunesse :
Président : COURTOUX Thomas, 3e adjoint au Maire en charge de l'éducation, l'enfance et la jeunesse, maire délégué de Saint-Aubin-le-Guichard
Vice-Présidente : PEREIRA Héloïse, maire déléguée de Granchain
Membres :

- BAROUX Véronique, conseillère municipale et représentante suppléante de la commune de La Haye-Saint-Sylvestre
- BIQUET Hélène, maire et représentante titulaire de la commune de La Haye-Saint-Sylvestre
- BRARD Aurélia, conseillère municipale, conseillère communale d'Ajou
- BRUT Nicolas, conseiller consultatif de La Barre-en-Ouche
- CARPENTIER Corinne, conseillère municipale, conseillère communale de Thevray
- DEVAUX Anthony, conseiller municipal, conseiller communal de Landepéreuse
- DOISNEL-MARYE Virginie, conseillère municipale, conseillère communale de Beaumesnil

- DRAPPIER Michèle, 5e adjointe au Maire, maire déléguée de Jonquerets-de-Livet
- FAURE Lydie, conseillère municipale et représentante de la commune du Noyer-en-Ouche
- FRARY Laëtitia, conseillère consultative d'Epinay
- GOUGIS Jacqueline, maire et représentante suppléante de la commune de Bois-Anzeray
- JOUQUIN Stéphanie, conseillère municipale et représentante titulaire de la commune de Bois-Anzeray
- LAINÉ Christelle, conseillère municipale, conseillère communale d'Epinay
- LEMONNIER Estelle, conseillère municipale, conseillère communale de Gisay-la-Coudre
- MALKA Olivia, conseillère consultative de Thevray
- MERIMEE Maxime, conseiller municipal, conseiller communal de La Roussière
- MICHEL John, conseiller municipal, conseiller communal de Gouttières
- MULOT Marie-France, conseillère municipale, conseillère communale de La Barre-en-Ouche
- PASSAMA Lucie, conseillère consultative de Thevray
- PREYRE Françoise, maire déléguée de Beaumesnil
- ROUY Jean-Claude, conseiller consultatif de Jonquerets-de-Livet
- TAVERNIER Sophie, conseillère municipale, conseillère communale de La Barre-en-Ouche
- TORCHET Vincent, conseiller consultatif de Bosc-Renoult-en-Ouche
- TORCHEUX Valérie, conseillère consultative de Saint-Aubin-des-Hayes
- TROTIN Delphine, conseillère consultative de Gouttières
- VIAL Sylvie, conseillère municipale, conseillère communale de La Barre-en-Ouche
- 1 représentant de l'association de parents d'élèves Les petits diables du groupe scolaire de La Barre-en-Ouche
- 1 représentant de l'association de parents d'élèves APERPI du groupe scolaire de Landepéreuse
- 1 représentant de l'association de parents d'élèves Les petits chercheurs du groupe scolaire de Beaumesnil

Commission culture sports loisirs :

Président : DRAPPIER Michèle, 4e adjointe au Maire en charge de la culture, des sports et des loisirs, maire déléguée de Jonquerets-de-Livet

Membres :

- BERTHE Claude, conseiller municipal, conseiller communal de Sainte-Marguerite-en-Ouche
- BOIFFIER Aurélien, conseiller consultatif de La Barre-en-Ouche
- BRONCQUART Marcel, conseiller municipal, conseiller communal de La Barre-en-Ouche, élu référent salles des fêtes
- BUONOMO Bernadette, conseillère municipale, conseillère communale de Bosc-Renoult-en-Ouche
- CROST Vincent, conseiller consultatif d'Ajou
- DESNOS François, conseiller municipal, conseiller communal de Granchain
- DHENAUT Pascal, conseiller consultatif de La Roussière
- DORGERE Andrée, conseillère consultative de Gouttières
- DUVOUX Dominique, conseillère municipale, conseillère communale de La Barre-en-Ouche, élue référente communication
- FADEUR Martine, conseillère consultative de Gouttières
- FAUCHE Gérard, maire délégué de Thevray
- FISCHER Jessica, conseillère municipale, conseillère communale de Saint-Aubin-le-Guichard
- HUET Véronique, conseillère municipale, conseillère communale de La Barre-en-Ouche
- LARTIGUE Philippe, conseiller consultatif d'Ajou
- LE GUILLOU Morgan, conseiller consultatif de Gisay-la-Coudre
- LEROUGE-HAMELET Nelly, conseillère municipale, conseillère communale de Beaumesnil
- MALKA Olivier, conseillère consultative de Thevray
- POREE Jacques, conseiller municipal, conseiller communal de La Roussière
- PREYRE Françoise, maire déléguée de Beaumesnil, élue référente tourisme patrimoine culturel
- ROGER Aurore, conseillère consultative d'Epinay
- ROUY Jean-Claude, conseiller consultatif de Jonquerets-de-Livet
- STANEK Philippe, conseiller consultatif d'Epinay
- TROTIN Delphine, conseillère consultative de Gouttières
- VANDOOREN Bernard, maire délégué de La Barre-en-Ouche
- VIAL Sylvie, conseillère municipale, conseillère communale de La Barre-en-Ouche, élue référente développement sportif

Sous-commission développement sportif :

Président : VIAL Sylvie, conseillère municipale, conseillère communale de La Barre-en-Ouche

Membres :

- BAERT Olivier, conseiller municipal, conseiller communal de Jonquerets-de-Livet
- BLERIOT Damien, conseiller municipal, conseiller communal de La Barre-en-Ouche
- DELANOE Vincent, conseiller consultatif d'Epinay
- DESRUES Jean-Baptiste, conseiller consultatif de Jonquerets-de-Livet
- DHENAUT Pascal, conseiller consultatif de La Roussière
- FAUCHE Gatien, conseiller consultatif de Thevray

- HUET Véronique, conseillère municipale, conseillère communale de La Barre-en-Ouche
- POREE Jacques, conseiller municipal, conseiller communal de La Roussière
- RAIMBAULT Sylvie, conseillère consultative de Bosc-Renoult-en-Ouche
- STANEK Philippe, conseiller consultatif d'Epinay

Sous-commission tourisme patrimoine culturel :
Président : PREYRE Françoise, maire déléguée de Beaumesnil
Membres :

- ANDRE DE LA FRESNAYE Eric, conseiller consultatif de Saint-Pierre-du-Mesnil
- BASTIEN Nathalie, conseillère municipale, conseillère communale de Thevray
- BOIFFIER Aurélien, conseiller consultatif de La Barre-en-Ouche
- DORGERE Andrée, conseillère consultative de Gouttières
- DORGERE François, maire délégué de Gouttières
- DUVOUX Dominique, conseillère municipale, conseillère communale de La Barre-en-Ouche
- FADEUR Martine, conseillère consultative de Gouttières
- FAUCHE Gatien, conseiller consultatif de Thevray
- FUCHÉ Fabienne, conseillère municipale, conseillère communale de Landepéreuse
- LE HAMON Céline, conseillère communale de Saint-Aubin-le-Guichard
- MARTIN Christel, conseillère consultative de Thevray
- PETIT Jean-Paul, conseiller consultatif de Gouttières
- ROGER Aurore, conseillère consultative d'Epinay
- ROUY Jean-Claude, conseiller consultatif de Jonquerets-de-Livet
- SAMSON Yann, conseiller consultatif de Landepéreuse
- TROTIN Delphine, conseillère consultative de Gouttières

Le Conseil Municipal souhaite connaître la procédure d'adhésion d'un habitant au conseil communal d'Epinay et au sein d'une commission. M. le Maire répond qu'une délibération au prochain Conseil Municipal sera nécessaire.

Le Conseil Municipal précise que la commission permanente du CCAS n'apparaît pas dans le tableau des commissions municipales. M. le Maire répond que cette sous-commission est propre au CCAS, entité juridique distincte de la Commune.

M. le Maire informe l'assemblée que certains élus qui possèdent une adresse électronique « Yahoo » peuvent rencontrer des problèmes de réception de courriels. En effet, les messages sont enregistrés dans la catégorie « indésirables ».

Convention SIEGE rue de l'Ancienne Eglise à Beaumesnil

M. le Maire explique à l'assemblée que, dans le cadre d'une autorisation d'urbanisme, la Commune a dû réaliser une extension de réseau électrique rue de l'Ancienne Eglise à Beaumesnil en 2019. Suite à l'accord de financement donné par la Commune, il est nécessaire de prendre une délibération qui autorise la Commune à verser la participation financière au Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE), à savoir 1000 € en investissement et 450 € en fonctionnement. Cette dépense était prévue au budget de la Commune.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et à ses règlements financiers, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la Commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée. Cette participation s'élève à :

- en section d'investissement : 1 000,00 €
- en section de fonctionnement : 450,00 €

Ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE, dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le programme d'investissement mentionné ci-dessus, d'inscrire les sommes au budget de l'exercice (au compte 20415 pour l'investissement et 61523 pour le fonctionnement) et d'autoriser M. le Maire à signer la convention de participation financière.

Procédure d'élagage d'office des propriétés privées

M. le Maire précise à l'assemblée que l'article 55 de l'arrêté préfectoral AE B1/710 du 8 juin 1964 portant règlement sur la conservation et la surveillance des voies communales indique que « *les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies, à la diligence des propriétaires ou fermiers. Les haies doivent toujours être conduites de manière que leur développement du côté de la voie communale ne fasse aucune saillie sur celle-ci* ».

A ce titre, l'article R. 116-2-5° du Code de la Voirie Routière précise que seront punis d'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe ceux qui, en l'absence d'autorisation, auront établi ou laissé croître des arbres ou haies à moins de deux mètres de la limite du domaine public routier.

Or, de nombreux propriétaires privés sur le territoire de Mesnil-en-Ouche laissent croître des arbres, haies et autres plantations sur le domaine public de la Commune.

Ces négligences ont pour conséquence de porter atteinte à la sûreté et à la commodité du passage des usagers.

Le Maire d'une commune, en vertu de ses pouvoirs de polices, peut mettre en demeure le propriétaire négligent de procéder à l'élagage de la plantation qui avance sur le sol des voies communales, dans un délai raisonnable.

En l'absence de réponse du propriétaire dans le délai imparti, le Maire peut faire effectuer d'office les travaux par une entreprise privée, conformément à l'article L. 2212-2-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, aux frais du propriétaire de la plantation.

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait délibéré le 9 juillet 2019 pour mettre en œuvre une procédure d'élagage d'office sur les propriétés privées, prévoyant une facturation au coût de la prestation augmenté de frais de dossiers à hauteur de 45 €.
Toutefois, au vu du nombre de dossiers à traiter et du temps passé pour mener à bien la procédure, il s'avère que ce montant ne couvre pas la charge incombant à la Commune. M. le Maire propose donc au Conseil Municipal de réévaluer le montant des frais de dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver l'intégration de frais de dossiers à hauteur de 100 € dans la procédure d'exécution d'office des travaux d'élagage, à la charge du propriétaire négligent et d'autoriser M. le Maire à mettre en œuvre la procédure d'exécution d'office des travaux d'élagage lorsque la situation l'exige.

PERSONNEL

Convention missions temporaires avec le Centre de Gestion de l'Eure

M. le Maire explique à l'assemblée que le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Eure assiste les collectivités dans la gestion de leur personnel. Parmi ses missions, il propose la mise à disposition de personnel pour effectuer des missions temporaires. Cela peut être intéressant notamment dans le cadre de remplacements. Dans ce cas, la Commune rembourse au Centre de Gestion le coût salarial de l'agent mis à disposition, ainsi que les frais de gestion. La Commune disposait déjà d'une convention qui est arrivée à échéance. Donc M. le Maire propose de la renouveler.

M. le Maire présente la convention type par laquelle des demandes de mise à disposition de personnels contractuels à titre onéreux dans le cadre de missions temporaires pourront être adressées au CDG 27.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la convention cadre annexée à la présente délibération telle que présentée par M. le Maire, d'autoriser M. le Maire à signer cette convention avec M. le Président du CDG 27 ainsi que les documents y afférents ainsi que de faire appel au service de missions temporaires du CDG 27, en fonction des nécessités de services.

Modification des dispositions des autorisations d'absences exceptionnelles et dons de congés

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal a délibéré le 21 novembre 2017 pour réglementer les autorisations d'absence pour événements familiaux et exceptionnels.

M. le Maire explique que la loi n°2020-692 du 8 juin 2020 visant à améliorer les droits des travailleurs et l'accompagnement des familles après le décès d'un enfant a modifié les dispositions applicables à compter du 1er juillet 2020. Il sera donc proposé de mettre en conformité les dispositions et le règlement intérieur de la Commune comme suit :

- augmentation du congé de 2 jours supplémentaires (soit de 5 à 7 jours) pour décès d'un enfant de moins de 25 ans ou d'une personne de moins de 25 ans à la charge effective et permanente de l'agent ou d'un enfant, quel que soit son âge, lui-même parent ;
- maintien de la durée du congé pour le décès d'un enfant de plus de 25 ans (soit 5 jours) ;
- création en supplément d'un congé de deuil d'une durée de 8 jours ouvrables pour décès d'un enfant de moins de 25 ans ou d'une personne de moins de 25 ans à la charge effective et permanente de l'agent (ce congé devant être pris dans un délai d'un an à compter du décès de l'enfant).

Par ailleurs, M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal a délibéré le 7 mai 2019 pour mettre en place le dispositif de don de congés entre agents. Celui-ci prévoyait que tout agent public de la collectivité, qui assume la charge d'un enfant (sans limite d'âge) atteint d'une maladie, d'un handicap ou victime d'un accident d'une particulière gravité rendant indispensables une présence soutenue et des soins contraignants puisse en bénéficier.

La même loi a amené des modifications aux dispositions législatives : le don volontaire de congés est étendu aux agents suite au décès d'un enfant de moins de 25 ans ou d'une personne de moins de 25 ans à la charge effective et permanente de l'agent.

En conséquence, M. le Maire propose d'approuver ces dispositions et de les intégrer au règlement intérieur du personnel de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de modifier les dispositions relatives aux autorisations d'absence pour événements familiaux et exceptionnels comme suit :
  - mariage ou PACS de l'agent : 5 jours
  - mariage d'un enfant de l'agent ou de son conjoint : 3 jours
  - mariage d'un frère ou d'une sœur de l'agent ou de son conjoint : 1 jour
  - naissance / adoption (pour le conjoint de la mère) : 3 jours
  - maladie très grave du conjoint ou d'un enfant : 5 jours (1 fois par personne concernée)
  - décès d'un enfant de moins de 25 ans ou d'une personne de moins de 25 ans à la charge effective et permanente de l'agent ou d'un enfant, quel que soit son âge, lui-même parent : 7 jours
  - décès du conjoint ou d'un enfant de plus de 25 ans : 5 jours
  - décès d'un parent ou beau-parent de l'agent ou du conjoint : 3 jours
  - décès de frère, sœur, oncle, tante de l'agent ou du conjoint : 1 jour
  - décès d'un grand-parent de l'agent ou du conjoint : 1 jour
  - congé de deuil pour décès d'un enfant de moins de 25 ans ou d'une personne de moins de 25 ans à la charge effective et permanente de l'agent : 8 jours (ce congé devant être pris dans un délai d'un an à compter du décès de l'enfant)
  - garde d'enfant malade : durée des obligations hebdomadaires de service + 1 jour par an (doublé si l'agent assume seul la charge de l'enfant ou si le conjoint est à la recherche d'un emploi ou ne bénéficie pas d'autorisations d'absence)
  - concours ou examen professionnel : durée de l'épreuve + temps de trajet
  - rentrée scolaire : 1 heure après la rentrée des classes
  - don de sang, de plaquettes, de plasma : ½ journée par séance de prélèvement
- d'autoriser le don de congés entre agents au bénéfice de tout agent public de la collectivité, qui assume la charge d'un enfant (sans limite d'âge) atteint d'une maladie, d'un handicap ou victime d'un accident d'une particulière gravité rendant indispensables une présence soutenue et des soins contraignants ou suite au décès d'un enfant de moins de 25 ans ou d'une personne de moins de 25 ans à la charge effective et permanente de l'agent ;
- d'intégrer ces dispositions par une modification du règlement intérieur du personnel de la Commune Nouvelle, tel qu'annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal précise que ces dispositions s'appliquent pour les agents titulaires et non titulaires de droit public ou de droit privé de la Commune Nouvelle et que les dispositions en matière d'autres absences exceptionnelles sont celles prévues par la loi.

En outre, M. le Maire indique que ces jours devront être pris le jour de l'événement ou les jours consécutifs, sauf autorisation spécifique et qu'ils seront accordés ou non par M. le Maire ou le directeur général des services, en fonction des nécessités de service.

CULTUREL SPORTS LOISIRS

Règlement intérieur de la ludothèque

M. le Maire explique à l'assemblée que la ludothèque de Mesnil-en-Ouche ouvrira ses portes samedi 19 septembre. Localisée dans le bâtiment du pôle socio-culturel (rue de l'Union à La Barre-en-Ouche), il s'agit d'un lieu de rencontres intergénérationnelles et interculturelles autour du jeu ou du jouet sous toutes ses formes. Cet espace convivial permet de venir jouer sur place en famille ou entre amis et d'emprunter des jeux à emporter. Des animations sur le thème du jeu et du jouet seront proposées par l'équipe d'animation et par des bénévoles. La ludothèque bénéficiera d'un soutien financier de la CAF.

M. le Maire propose d'adopter le règlement intérieur de la ludothèque qui détermine les modalités d'accès à ce nouvel équipement communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le règlement intérieur de la ludothèque.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Présentation du projet de revitalisation des centres-bourgs

Une étude de revitalisation des centres-bourgs a été réalisée par la Commune de Mesnil-en-Ouche, avec le soutien de l'Etablissement Public Foncier de Normandie et le Conseil Régional de Normandie. Le travail d'élaboration du diagnostic, des orientations et du programme d'actions a réuni des élus et des habitants au cours de plusieurs réunions et moments de concertation.

Le résultat de cette étude a été présenté au Conseil Municipal le 7 mai 2019 et peut être consulté sur le site internet de la Commune.

Pour permettre à la nouvelle équipe municipale de mieux s'approprier ce dossier, une présentation du programme d'actions est réalisée par M. le Maire en précisant l'état d'avancement actuel des différentes actions.

Acquisition de parcelles et d'immeubles à Beaumesnil et La Barre-en-Ouche

M. le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'acquisition de l'ancienne boulangerie de La Barre-en-Ouche qui a été présenté lors du Conseil Municipal du 16 juin 2020 et a fait l'objet d'une délibération l'autorisant à signer un compromis de vente pour procéder à l'acquisition de ce bien si l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) ne pouvait pas s'en porter acquéreur avant le 31 décembre 2020. Considérant que la procédure de l'EPFN ne peut pas permettre une acquisition directe pour ce type de biens, M. le Maire propose d'acter directement son acquisition par la Commune. La revente à l'EPFN se fera ensuite pour permettre de bénéficier des aides du Conseil Régional pour la démolition du bâtiment.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter l'acquisition de la parcelle cadastrée 041-AB-122 située au 14 Grande rue à La Barre-en-Ouche au prix de 40 000 € (hors frais), de prendre en charge les frais d'acte liés à cette vente et d'autoriser M. le Maire à signer l'acte d'acquisition.

M. le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'acquisition de l'ancienne étude notariale / coopérative agricole à La Barre-en-Ouche qui a été présenté lors du Conseil Municipal du 16 juin 2020 et a fait l'objet d'une délibération l'autorisant à signer un compromis de vente pour procéder à l'acquisition de ce bien si l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) ne pouvait pas s'en porter acquéreur avant le 15 décembre 2020. Considérant que la procédure de l'EPFN ne peut pas permettre une acquisition directe pour ce type de biens, M. le Maire propose d'acter directement son acquisition par la Commune. La revente à l'EPFN se fera ensuite pour permettre de bénéficier des aides de l'EPFN et du Conseil Régional pour la démolition des bâtiments.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter l'acquisition des parcelles cadastrées 041-AB-82 et 041-AB-140 situées au 27 rue de l'Eglise à La Barre-en-Ouche au prix de 156 000 € (hors frais), de prendre en charge les frais d'acte liés à cette vente et d'autoriser M. le Maire à signer l'acte d'acquisition.

Madame Sylvie VIAL, propriétaire d'un bien qui fera l'objet d'une discussion, quitte la salle de manière à ne pas influencer les débats.

Pour compléter les emprises foncières permettant à la Commune de mener à bien des opérations stratégiques en matière de revitalisation, deux opportunités d'acquisitions s'offrent à la Commune :

- propriété 4entre la place de la Mairie et l'emprise foncière de l'IME à Beaumesnil ;
- ensemble de 3 immeubles au 47-49-51 Grande Rue à La Barre-en-Ouche.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner un premier avis sur ces dossiers, qui devraient permettre d'engager tous les projets prioritaires ciblés.

Madame Sylvie VIAL entre dans la salle.

Cession de parcelles et d'immeubles à La Barre-en-Ouche à l'EPFN

M. le Maire rappelle à l'assemblée que, dans le cadre de l'étude de revitalisation des centres-bourgs, une opération d'aménagement ambitieuse est prévue au niveau de l'îlot de l'Ancienne Poste à La Barre-en-Ouche. Cette opération vise à l'aménagement :

- d'un pôle santé pour regrouper les professionnels de La Barre-en-Ouche (médecin, infirmiers, podologue, kinésithérapeute) sur un même site en centre-bourg et pouvoir en accueillir de nouveaux ;
- d'une résidence autonomie pour les séniors ;
- de logements inclusifs pour des personnes en situation de handicap (projet porté par l'association Jules Ledein) ;
- d'un parking d'une quarantaine de places.

Ce projet fait l'objet d'un travail de réflexion en partenariat avec le bailleur social SILOGE, qui a accepté d'assurer le portage immobilier du projet. En vue de réaliser ces opérations, la Commune Nouvelle doit maîtriser les emprises foncières. Pour cela, l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) a été désigné par délibération du 7 mai 2019 pour assurer le portage foncier et la maîtrise d'ouvrage de la démolition des bâtiments situés sur ces emprises, ce qui permettra à la Commune Nouvelle de bénéficier de 75 % de subvention au titre du fonds friche.

Mesnil-en-Ouche
COMMUNE NOUVELLE

Les emprises concernées sont les suivantes :

- portion orientale de la parcelle cadastrée 041-AB-83 : propriété de la Commune, elle doit être vendue à l'EPFN pour permettre d'intégrer la démolition des garages dans l'opération globale ;
- parcelles cadastrées 041-AB-82 et 041-AB-140 : actuellement propriété de M. et Mme RONDEAU, elles sont en cours d'acquisition par la Commune et doivent être vendues à l'EPFN pour permettre la démolition des bâtiments dans l'opération globale ;
- parcelle cadastrée 041-AB-194 : propriété de la Commune, elle doit être vendue à l'EPFN pour permettre d'intégrer la démolition de l'immeuble dans l'opération globale ;
- parcelle cadastrée 041-AB-122 : actuellement propriété de M. et Mme LESIEUR, elle est en cours d'acquisition par la Commune et doit être vendue à l'EPFN pour permettre la démolition du bâtiment dans l'opération globale ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander l'intervention de l'EPFN pour procéder à l'acquisition de parcelles et d'immeubles à La Barre-en-Ouche et d'autoriser M. le Maire à signer les actes de vente avec l'EPFN et tout document afférent au dossier.

Démarche de labellisation touristique de Beaumesnil

M. le Maire explique à l'assemblée que, dans le cadre de l'étude de revitalisation des centres-bourgs, il avait été abordé l'importance de valoriser la vocation touristique du bourg de Beaumesnil par l'obtention d'un label.

En effet, cette démarche apparaît comme un point indispensable à la reconnaissance du bourg de Beaumesnil comme un village touristique, qui puisse venir compléter l'offre de villes et villages touristiques du territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie symbolisée par Bernay (Ville d'Art et d'Histoire) et Le Bec-Hellouin (Plus Beau Village de France). Au-delà de la dynamique présente sur le Château de Beaumesnil, un complément par une dynamique territoriale permettrait de conforter l'image touristique de Mesnil-en-Ouche avec pour pôle structurant le bourg de Beaumesnil qui irrigue ensuite l'ensemble des sites et des structures d'accueil du territoire.

Obtenir un label doit permettre de bénéficier d'une image reconnue, qui porte des valeurs spécifiques : valorisation du patrimoine, attention portée à l'environnement, qualité des prestations… Ces labels disposent d'une charte qui impose un certain niveau de qualité, que l'on retrouve partout en France. Le label permet à la fois de disposer des moyens de communication qu'il développe (notamment à destination de la presse et des tour-opérateurs), du fonctionnement en réseau (qui permet d'échanger des expériences avec des communes similaires) et de la reconnaissance de la valeur touristique du territoire par les partenaires (notamment financiers).

Pour le choix du label, suite à une analyse menée M. Gérôme HENRIOT, actuellement en stage au sein de la Commune dans le cadre de ses études d'ingénieur en aménagement et environnement à l'Ecole Polytechnique Universitaire de Tours, c'est le label « Petites cités de caractère » qui ressort comme étant le plus adapté. Celui-ci vise à reconnaître des petites villes ou des bourgs structurés, qui disposent d'un patrimoine remarquable et s'engagent dans la préservation du cadre de vie, la participation citoyenne et la valorisation des métiers d'art. Il regroupe à ce jour 178 communes.

Les projets de la Commune s'orientent dans les orientations du label et la candidature est envisageable. Des premiers contacts avec l'association en charge de ce label vont être engagés prochainement, mais la construction concrète du projet nécessite l'adhésion du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'inscrire le projet de développement touristique du bourg de Beaumesnil dans les objectifs promus par la marque Petites Cités de Caractère et d'autoriser M. le Maire à engager la démarche de labellisation du bourg de Beaumesnil au sein des Petites Cités de Caractère et à signer tout document afférent à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Journée de découverte de Mesnil-en-Ouche

Le Conseil Municipal souligne l'intérêt de la tenue de la journée de découverte du territoire de la Commune Nouvelle, qui s'est déroulée le samedi 12 septembre 2020.

Séminaire des élus

M. le Maire informe le Conseil Municipal du report du séminaire initialement programmé le samedi 3 octobre 2020 à une date ultérieure.

Appel à projet éolien

M. le Maire rappelle qu'une réunion concernant le projet éolien, piloté par l'Intercom Bernay Terres de Normandie, s'est déroulée le 15 septembre 2020. Une réunion sera également organisée le vendredi 18 septembre avec les propriétaires concernés par les trois sites envisagés par le projet.

Travail de la commission « logements »

Le Conseil Municipal indique qu'une commission « logements » se déroulera le 17 septembre 2020, afin de réaliser un inventaire des logements et pour travailler sur la question des logements à vendre.

Journées du patrimoine

M. le Maire informe l'assemblée que des notices seront à disposition des élus qui souhaitent ouvrir des bâtiments lors des journées du patrimoine.

Salle de réunion de la mairie déléguée de Beaumesnil

Le Conseil Municipal souhaite savoir si un planning est envisageable pour la location de la salle des fêtes de Beaumesnil et si la salle doit être désinfectée.

M. le Maire répond que la salle est désinfectée par les agents d'entretien et précise que la tenue d'un planning d'utilisation de la salle sera nécessaire.

Utilisation des salles communales par les associations

M. le Maire informe l'assemblée que les salles des fêtes pourront être utilisées par les associations après rédaction d'un protocole sanitaire par l'organisateur de l'évènement et validation de ce dernier par M. le Maire.

Les salles des fêtes ne pourront toutefois pas être louées à des particuliers pour le moment.

Noël des aînés

M. le Maire précise que, en l'absence d'organisation de repas des aînés, deux possibilités existent pour l'organisation du Noël des aînés par la Commune :

- la réalisation d'un panier garni à destination des aînés de la Commune ;
- le don d'un bon de Noël.

Le service social de la Commune favorise le recours au panier garni.

La séance est clôturée à 21h30.